

Année XVIII

Vol. VI

AVRIL-JUIN

N° 69

1939



BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

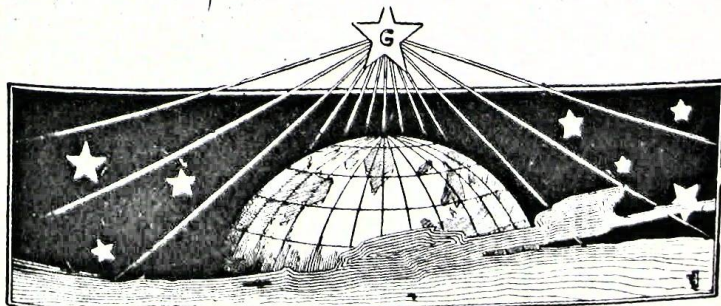
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux 1. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

LA CHAÎNE D'UNION

Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques

Paraisant le 1^{er} de chaque mois (sauf en juillet et août)

N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique

Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9^e

Prix de l'abonnement annuel :

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| France et Colonies françaises : | 35 fr. français |
| Etranger : Union postale | : 45 » » |
| Autres pays | : 55 » » |
| Belgique | : 45 fr. belges |

Les abonnements partent du 1^{er} octobre

TOUT CE QUI CONCERNE LA FRANC-MAÇONNERIE

Insignes, Décors, Bannières,

Objets d'art, Gravures, Livres



P. & A. Lycan ☉

54, rue de Rome, PARIS (8^e)

Librairie Maçonnique. Ouvrages sur la Franc-Maçonnerie anciens et modernes

Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran (2^e étage) Tél. 48.70-74 BRUXELLES

CATALOGUE contenant 1800 N^{os} d'Ouvrages Maçonniques et Occultes

ENVOI SUR DEMANDE



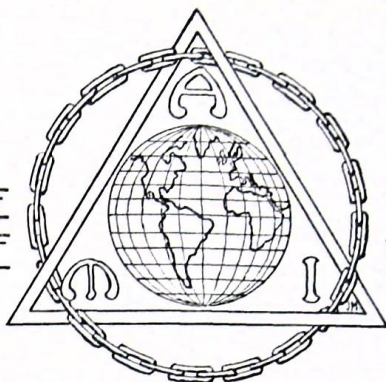
E. LEHMANN & TEISSIER

20, Rue Cadet, PARIS (9^e)

INSIGNES ET BIJOUX MAÇONNIQUES
DE TOUS GRADES

LIBRAIRIE MAÇONNIQUE

△
ASSOCIATION
MAÇONNIQUE
INTERNATIONALE



△
BULLETIN
TRIMESTRIEL
PARTIE OFFICIELLE



Compte rendu de la session du Comité exécutif

*tenue le 15 mai 1939 au Temple Maçonnique
15 Murbacherstr. Lucerne*

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence du F.^o. Kurt von Sury, Président du Comité Exécutif.

Sont présents :

Comité exécutif : Les TT.^o. III.^o. FF.^o. : Jules Hiernaux, G.^o. M.^o. et Jean Dopchie G.^o. M.^o. adj. (G.^o. O.^o. de Belgique); Michel Dumesnil de Gramont, G.^o. M.^o. et Maurice Tanon, (G.^o. L.^o. de France); Félicien Court, (G.^o. O.^o. de France); Kurt von Sury, G.^o. M.^o.; Carl Flubacher et G. Spengler, (G.^o. L.^o. Suisse Alpina); Arthur Daubenfeld, G.^o. M.^o. (G.^o. L.^o. de Luxembourg); Douchan Militchevitch, G.^o. M.^o. et Douchan Tomitch, (G.^o. L.^o. Yougoslavia); José Godall, (G.^o. L.^o. Espagnole); John Mossaz, G.^o. Chancelier.

Comité consultatif : Les TT.^o. III.^o. III.^o. FF.^o. : Arthur Groussier et Arthur Mille (G.^o. O.^o. de France); Louis Gertsch, (G.^o. L.^o. Espagnole).

Sont excusés :

Comité exécutif : G.^o. L.^o. de Bulgarie et G.^o. O.^o. Espagnol.

Comité consultatif : Les TT.^o. III.^o. III.^o. FF.^o. : F. Esteva-Bertran ; Louis Doignon ; Raoul Engel et Fréd. Van Der Linden.

... — Le F. von Sury, Président du Comité Exécutif, souhaite la bienvenue aux délégués et leur dit combien la G. L. Suisse Alpina est heureuse de les accueillir à l'occasion de son assemblée générale annuelle.

... — Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé après modification présentée par le F. Félicien Court.

COMMUNICATIONS

... — Le F. G. Chancelier fait savoir qu'il a expédié à toutes les Obéd. (en français, en espagnol et en anglais) le vœu adopté par le Comité Exécutif au cours de sa séance du 28 janvier 1939.

A cette occasion, il signale que la G. Chancellerie continue à recevoir des adhésions de principe et des approbations pour les résolutions du dernier Convent et le vœu cité plus haut qui ont d'ailleurs été reproduits dans de nombreuses revues maçonniques.

... — Le F. G. Chancelier rappelle qu'au cours de sa dernière séance, le Comité Exécutif avait décidé de demander à toutes les Obéd. de faire connaître ce qu'elles ont pu faire en faveur des FF. MM. persécutés. Une seule réponse est parvenue jusqu'à présent à la G. Chancellerie : c'est celle de la G. L. du Chili. Il insiste auprès des Obéd. représentées au Comité Exécutif pour qu'elles donnent l'exemple en fournissant les indications demandées.

Le F. Groussier explique le silence de certaines d'entre elles, notamment du G. O. et de la G. L. de France qui font actuellement un très gros effort en faveur des FF. espagnols et qui ne sont pas encore en mesure d'en établir le bilan.

... — Le F. Mossaz rappelle que le Comité Exécutif a émis le vœu que les Obéd. appelées à recevoir des FF. MM. réfugiés leur délivrent un document attestant leur régularité au moment de la mise en sommeil de la Puissance Maç. à laquelle ils appartenaient. Une carte établie par la G. L. de France a été soumise à titre de modèle aux Obéd. adhérentes, plusieurs d'entre elles s'en sont inspirées.

Le F. Dumesnil de Gramont déclare que la G. L. de France a déjà délivré 57 documents de ce genre à des FF. autrichiens.

Le F. K. von Sury présente un spécimen de la carte délivrée par le « Bureau d'Entr'aide Maçonnique » de la G. L. Suisse Alpina.

... — Le F. G. Chancelier fait savoir que le G. O. de Belgique a célébré le 19 mars la mémoire de F. Victor Carpentier. Les GG. MM. des deux Obéd. françaises ont été invités à représenter l'A.M.I. à cette cérémonie. Les FF. Groussier et Doignon n'ayant pu se rendre personnellement à Bruxelles, les

FF.'. Tanon de la G.'. L.'. de France et Villard du G.'. O.'. de France les ont remplacés.

RAPPORTS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

∴ — Le F.'. G.'. Chancelier présente les rapports pour l'exercice 1938.

Le déficit de l'exercice atteint Frs. 838,32. Le capital de l'A. M.I. immédiatement réalisable, s'élève à Ffrs. 8.725,13, somme qui permettrait à l'Association de fonctionner pendant au moins un an si les ressources ordinaires de l'Association venaient à lui manquer.

Le F.'. Mossaz donne le détail des contributions arriérées.

Le compte-rendu financier et le rapport administratif sont approuvés à l'unanimité.

BUREAU DU COMITE EXECUTIF

∴ — Le F.'. G.'. Chancelier fait savoir que le Bureau, nommé à Bâle pour exercer, entre les sessions du Comité Exécutif, les pouvoirs administratifs que confèrent à celui-ci les statuts de l'A.M.I., n'a pas pu se réunir, les cinq membres qui le composent, n'ayant pu s'entendre sur la date d'une rencontre.

Quoi qu'il en soit, le F.'. Mossaz fournit des précisions sur les mesures prises pour la sauvegarde des fonds et des archives de l'A.M.I.

Après une discussion, le Comité Exécutif fait confiance au F.'. G.'. Chancelier pour prendre en temps opportun toutes les dispositions qui pourraient s'avérer nécessaires.

OBEDIENCES DISSOUTES

∴ — Le G.'. Chancelier rappelle, qu'au cours de l'année écoulée, les obéd.'. de Pologne et de Tchecoslovaquie se sont dissoutes et qu'en outre, les deux obéd.'. espagnoles ont, dès maintenant, cessé de fonctionner.

Il regrette qu'aucune de ces obéd.'. n'ait observé les instructions du Règlement sur la transmission des pouvoirs établi par le Comité Exécutif et voté par le Convent de 1936. Elles avaient cependant été invitées en temps voulu à prendre des mesures conservatoires, mais cette recommandation n'a malheureusement pas été suivie.

Le F.'. Tomitch établit une distinction entre certaines obéd.'. comme celles de Pologne et de Tchecoslovaquie, qui se sont dissoutes volontairement et celles dont les membres se trouvent dispersés en raison des circonstances comme c'est le cas pour les obéd.'. espagnoles dont presque tous les FF.'. sont maintenant hors

d'Espagne et qui n'exercent plus leur autorité sur le territoire national.

Le F. Mossaz craint que, lorsque la Maç. pourra se reconstituer sur le territoire où elle est maintenant interdite, le fait d'avoir négligé les dispositions du Règlement de transmission des pouvoirs, ne pose des problèmes délicats et ne fasse naître des conflits que l'A.M.I. aura des difficultés à arbitrer.

Le F. José Godall indique que la G. L. Espagnole avait, dans son assemblée du 21 janvier dernier, envisagé la suspension de ses travaux. Il a vait été décidé qu'en cas d'exode forcé — et jusqu'à ce que le Conseil puisse se réunir à nouveau régulièrement — l'autorité de la G. L. serait exercée par le G. M. où qu'il soit fixé. Le G. M. devait se mettre le plus rapidement possible en rapport avec les conseillers qu'il consulterait chaque fois qu'une décision importante serait à prendre.

Ces dispositions devaient être communiquées à l'A.M.I., mais l'exode ayant été précipité, cette communication n'a pas pu être faite. Mais le G. M. a chargé son délégué de la faire au cours de la présente réunion du Comité Exécutif afin qu'elle soit enregistrée au procès verbal en attendant qu'elle soit présentée, selon les formes prescrites par le Règlement de transmission des pouvoirs, qu'il n'a pas en sa possession.

Le F. Groussier remarque que ces problèmes seront encore plus difficiles à résoudre lorsque deux obéd. exercent l'autorité maçonnique sur un même territoire.

Il demande s'il ne serait pas possible, pour l'Espagne, de réunir les deux GG. MM. pour envisager avec eux la situation. Il suggère que les GG. MM. des deux Obéd. françaises servent d'intermédiaires entre l'A.M.I. et les deux GG. MM. espagnols pour examiner cette question.

Il en est ainsi décidé.

Le F. Court verra le F. Fernandez, G. M. de la G. L. Espagnole et s'efforcera d'obtenir pour lui une autorisation d'aller à Paris afin d'y rencontrer le G. M. du G. O. Espagnol et les deux GG. MM. des Obéd. françaises.

Le G. Chancelier précisera dans un document qui sera communiqué à Paris, les points qui feront l'objet des dispositions à prendre respectivement par les Puissances Maç. Espagnoles.

SIEGES VACANTS AU COMITE EXECUTIF

Le F. G. Chancelier signale que, du fait de la disparition de ces obédiences, les sièges de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Espagne au Comité Exécutif, deviennent vacants.

En ce qui concerne la Pologne, la G. L. de Bulgarie lui ayant été adjointe, il n'y a aucun inconvénient à considérer cette dernière comme étant désormais titulaire du mandat au Comité

Exécutif. On remarquera que si la G. . L. . de Bulgarie n'a jamais assisté jusqu'ici aux réunions du Comité Exécutif, cela est dû au fait que le gouvernement bulgare a depuis longtemps réglémenté la sortie des capitaux.

A la demande du F. . Hiernaux, le Comité Exécutif mettra à la disposition de la G. . L. . de Bulgarie une partie des frais de voyage et de séjour de son délégué au Comité Exécutif.

Le siège de la G. . L. . Nationale de Tchécoslovaquie ne sera par repourvu.

Quant à la situation des obéd. . espagnoles vis-à-vis de l'A.M. I. et du Comité Exécutif, la question est renvoyée à la prochaine session qui prendra connaissance du résultat des conversations qui auront eu lieu d'ici là entre les deux GG. . MM. . de ce pays.

Au cours de la prochaine session, seront également examinés la situation du F. . Gertsch et celle du F. . Esteva Bertran, membres du Comité Consultatif pour la G. . L. . Espagnole.

CONTRIBUTIONS EN RETARD ET SANCTIONS

Le F. . G. . Chancelier rappelle que le Convent de Lucerne avait pris des sanctions contre les obédiences suivantes :

- Grande Loge Valle de Mexico,
- Grande Loge de Honduras,
- Grande Loge de la République Argentine,
- Grand Orient du Brésil.

Depuis le Convent, la G. . L. . Valle de Mexico a payé deux années de retard. Il lui reste à acquitter les annuités de 1937 et 1938, mais cette G. . L. . ayant satisfait dans une certaine mesure à ses obligations financières, la sanction prise ne sera pas appliquée. (décision du Convent).

La G. . L. . de Honduras, qui devait les années 1936, 1937, 1938, s'est acquittée complètement de sa dette. De même que pour le cas précédent la sanction est rapportée.

Par contre la G. . L. . de la République Argentine n'a rien versé; le F. . Mossaz propose que l'exclusion prononcée contre elle soit appliquée; toutefois, il n'en serait donné connaissance aux obéd. . adhérentes qu'à fin mai si aucun fait nouveau ne survient d'ici là.

Le F. . Hiernaux estime qu'il conviendrait de faire confiance quelque temps encore à la G. . L. . de la République Argentine. Nous voudrions en particulier pouvoir espérer sa collaboration en faveur de nos FF. . espagnols.

Le F. . Mossaz, sans s'opposer à cette proposition, est étonné du silence de la G. . L. . de la République Argentine à propos de ses cotisations, car cette obédience a souvent recours à la Chancellerie pour de nombreuses questions maçonniques.

Il est décidé que le G. L. Chanc. écrira personnellement au G. M. D'autre part, le F. Dumesnil de Gramont, garant d'amitié de cette G. L. de France, offre de faire également une démarche personnelle.

Le G. O. du Brésil doit encore les cotisations des années 1936, 1937, 1938. Ce Corps maçonnique n'a jamais montré beaucoup de zèle ni d'intérêt pour nos travaux; depuis qu'il a autorisé la G. L. d'Angleterre à installer sur son territoire une G. L. de district, il semble s'être encore éloigné de l'A.M.I. Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'il existe au Brésil des GG. LL. d'Etat qui sont régulières, reconnues par la grande majorité des obédiences de l'Amérique du Nord et dont certaines seraient disposées à entrer au sein de l'A.M.I. C'est le cas notamment de la G. L. de Parahyba dont la demande d'adhésion n'a pas pu être prise en considération en raison de la présence dans l'A.M.I. du G. O. du Brésil qui, en vertu de nos statuts, aurait dû lui servir de garant.

Le F. Mossaz propose de renvoyer la question à la session de septembre, étant entendu que si le G. O. du Brésil n'a pas répondu à cette date, sa radiation deviendra définitive.

Le Comité Exécutif envisagera alors la possibilité de recevoir comme membres de l'A.M.I., les GG. LL. des Etats brésiliens qui en feront la demande, notamment celle de Parahyba.

COMMISSION DE SECOURS

Espagne. — Le F. G. Chancelier rappelle que le F. Dumesnil de Gramont a reçu mission de réunir la Commission Générale de Secours créée par le Convent de Lucerne et le prie de bien vouloir rendre compte des travaux de cette Commission.

Le F. Dumesnil de Gramont fait savoir que la Commission des Secours espagnols s'est réunie le 14 février, sous sa présidence, au siège de la G. L. de France. Etaient présents : les FF. Arthur Groussier (G. M. du G. O. de France); Tanon (G. S. de la G. L. de France); Jules Hiernaux, (G. M. du G. O. de Belgique); Lucio Martinez Gil (G. M. du G. O. Espagnol) et José Ballester (G. Secrét. de la G. L. Espagnole).

Les FF. Groussier et Dumesnil de Gramont ont fait connaître les mesures prises en faveur de ceux des réfugiés qui appartiennent à l'une ou à l'autre des deux obéd. espagnoles ou qui sont directement apparentés à des maçons.

Des Centres d'hospitalisation ont été organisés dont les plus importants sont ceux d'Auterive (Haute-Garonne) où se trouvent plus de 350 réfugiés; St Bauzille de Putois (Hérault) qui en compte 200 et Marseille (Bouches-du-Rhône) qui en héberge plus de cent. On compte en outre : 1.200 réfugiés FF. MM. et parents de maçons qui sont à la charge des obéd. françaises.

Une deuxième catégorie de FF.' sont réfugiés en France, mais malheureusement les obéd.' françaises ne peuvent rien pour eux. Ce sont ceux qui, ayant appartenu à des formations militaires, se trouvent dans des camps de concentration. Leur situation est assez pénible, les obéd.' françaises s'efforcent d'obtenir pour eux des adoucissements.

Il existe encore des réfugiés espagnols qui sont autorisés à séjourner en dehors des camps de concentration et des centres d'accueil maçonniques. Certains d'entre eux peuvent vivre de leurs propres ressources, d'autres sont hébergés chez des maçons français.

Enfin, les LL.' françaises de l'Afrique du Nord (Algérie et Tunisie) ont reçu près de 300 réfugiés venant des provinces centrales de l'Espagne. Nos LL.' les ont réconfortés de leur mieux et leur apportent une aide morale et matérielle qui leur est très précieuse.

Il va de soi que la présence de ces réfugiés pose un problème de plus en plus ardu. L'entretien de près de 1.200 personnes représente une dépense de Frs 10.000.— par jour, à laquelle les deux obéd.' françaises ont pu faire face jusqu'à ce jour, mais qu'elles ne pourront soutenir indéfiniment. Elles ont reçu dernièrement le reliquat des fonds dont disposait encore l'A.M.I. soit environ 50.000.— francs français.

Le G.' O.' de Belgique a fait un effort remarquable : en trois versements, il a fait parvenir aux obéd.' françaises plus de 85.000.— francs belges; il a de plus, alloué par d'autres voies Frs. belges 30.000.— destinés aux veuves et orphelins de FF.' espagnols.

En outre, 16.000.— frs ont été versés par la G.' L.' du Chili.

Enfin, le gouvernement français a mis à la disposition de la Maçonnerie française une somme de Frs. 100.000.—.

Le complément a été versé par les FF.' MM.' français.

Il est certain que les réfugiés espagnols, maçons ou non, ne pourront pas être gardés pendant des années dans les camps et les centres d'accueil où ils sont actuellement. Il faut donc envisager leur évacuation vers des pays où ils seraient autorisés à séjourner et à exercer une activité. Des négociations engagées depuis longtemps par le Gouvernement de la République espagnole avec les gouvernements des pays américains, ont abouti à des accords de principes avec les gouvernements du Mexique, du Chili et de Cuba.

Le Gouvernement du Mexique a accepté d'accueillir un nombre illimité de proscrits sous deux conditions : la première est qu'il lui serait donné par l'ancien gouvernement de la République espagnole une garantie morale individuelle pour chaque émigré ;

la seconde est que le Gouvernement mexicain n'aurait pas à supporter la charge des frais d'évacuation.

De leur côté, les Gouvernements chilien et cubain acceptent de recevoir en nombre limité, des réfugiés possédant certaines aptitudes professionnelles. Un service d'évacuation des républicains espagnols s'est constitué à Paris. Il examine le cas de chaque réfugié et se préoccupe d'organiser et de financer l'évacuation. Ayant calculé que le prix de revient de l'évacuation collective serait de Frs. 250.— par personne, il négocie des contrats de transport et espère que les premiers départs collectifs auront lieu d'ici peu. De nombreux maçons pourront participer dans une certaine mesure à cette émigration collective, mais le service d'évacuation ne dispose que de moyens insuffisants. D'autre part, les espagnols qui ont joué un rôle politique dans la guerre auraient un tour de faveur, et il est à craindre que beaucoup de nos FF. ., n'ayant jamais pris part aux luttes politiques et n'ayant jamais rempli de fonctions publiques, ne soient pas considérés comme devant être évacués, bien que la loi sur les responsabilités politiques promulguée par le gouvernement de Franco, leur rende impossible le retour en Espagne. C'est pourquoi les deux obédiences françaises ont envisagé de recueillir des fonds pour faciliter cette évacuation et elles proposent que les obéd. . européennes adhérentes à l'A.M. I. lancent un appel à toutes les GG. . LL. . pour les inviter à faire un gros effort financier pour faciliter le départ en Amérique de nos FF. . réfugiés.

Le F. . Hiernaux signale que le nouveau texte de la loi sur les responsabilités politiques ne semble pas tout à fait conforme, en ce qui concerne la F. . M. ., au texte publié dans le courant de février, mais le F. . Gertsch estime que tant que le régime actuel de l'Espagne sera maintenu, nos FF. . espagnols ne peuvent pas, sans risques, retourner dans leur pays.

Avant d'examiner la proposition du F. . Dumesnil de Gramont, le F. . von Sury tient à exprimer l'admiration et la reconnaissance des FF. . de l'A.M.I. pour le travail accompli et les sacrifices que se sont imposés nos FF. . français et belges.

Le F. . Gertsch donne connaissance d'un texte qui lui a été communiqué et qui précise les conditions dans lesquelles le gouvernement mexicain acceptera les réfugiés espagnols :

- 1) le Gouvernement mexicain ne limite pas le nombre des émigrés qu'il est disposé à accueillir ;
- 2) Il accepte en même temps les réfugiés et les membres de leur famille ;
- 3) Le Comité d'émigration chargé d'organiser l'évacuation, devra faire en sorte que les réfugiés n'arrivent pas au Mexique sans ressources ;

4) Le Gouvernement mexicain n'entend pas affecter comme il avait été annoncé, certaines régions du pays aux réfugiés espagnols, mais il se propose, au contraire, de les répartir sur tout le territoire;

5) En arrivant au Mexique, les réfugiés seront pourvus de documents personnels les autorisant à séjourner dans le pays;

6) Le Gouvernement mexicain est en relation avec le Gouvernement français pour obtenir des facilités. Le Gouvernement mexicain désire que cette immigration ait lieu le plus tôt possible.

D'après le F. . Court qui a des renseignements un peu différents, le Gouvernement mexicain n'accepterait que des réfugiés exerçant certaines professions.

Le F. . Gertsch fait remarquer que le document dont il a donné connaissance est tout récent, il date du 19 avril.

Le F. . Mossaz demande, pour rédiger l'appel que le F. . Dumesnil de Gramont propose d'adresser à toutes les obéd. ., que les éléments d'un rapport détaillé lui soient fournis. Il souhaite aussi que lui soit communiqué par les obéd. . françaises, le détail des sommes qu'elles ont reçues des autres obédiences.

Le F. . Mossaz rédigera ensuite une circulaire qu'il soumettra au Président et aux membres du Bureau.

Ces dispositions sont unanimement approuvées.

Europe Centrale. — Le F. . Sam Frey présente un rapport sur l'activité du Comité d'aide aux réfugiés organisé par la G. . L. . Suisse Alpina.

Depuis le rapport établi par le F. . Frey le 20 janvier 1939, la situation est demeurée stationnaire en ce sens que quelques-uns des FF. . qui se trouvaient déjà à l'abri des persécutions ont pu gagner les pays d'émigration qui leur ont été désignés. Les autres attendent encore les visas nécessaires. La situation a, par contre, empiré pour ceux qui n'ont pu quitter leur résidence ou qui se sont réfugiés en Tchécoslovaquie. Il est presque impossible de procurer à ces FF. . et à leurs familles la possibilité d'émigrer. Toutes les requêtes soumises au Comité suisse ont été examinées avec soin; les demandes injustifiées ont d'ailleurs été rares. Les réfugiés se dirigeant vers d'autres pays, ont reçu l'adresse de FF. . habitant ces pays et en même temps ces derniers ont été informés de la visite des émigrants. Sur 135 cas soumis au Comité, des secours ont été accordés dans 56 cas, mais le Comité ne s'est pas borné à accorder des secours matériels; il s'est efforcé, autant qu'il était en son pouvoir, de procurer à chaque maçon, un nouveau foyer maçonnique. Lorsque l'affiliation à une L. . régulière n'était pas possible et dans les cas où il convenait de fournir une preuve de régularité maç. ., le Comité, après une enquête sérieuse, a délivré des cartes d'identité.

En terminant son rapport, le F. Frey adresse un témoignage de reconnaissance à tous ceux qui se sont dévoués pour les FF. malheureux chassés de leurs pays. Il évoque particulièrement la mémoire du F. Dr. Egon Thieben, victime de son dévouement maçonnique.

Le F. Dumesnil de Gramont tient à adresser à la G. L. Suisse Alpina les mêmes remerciements et les mêmes compliments que ceux qui ont été adressés aux obédiences françaises.

Le G. O. de Belgique a généreusement contribué à secourir les FF. autrichiens en adressant à la G. L. Suisse Alpina 25.000.— francs belges et, par des allocations directes à des FF. de passage 1.800.— francs belges.

Le F. Daubenfeld parle ensuite de ce qui a été fait par les FF. du Luxembourg qui ont pu obtenir la libération d'une centaine d'entre les nombreux ressortissants de l'Europe Centrale qui se trouvaient dans des camps de concentration.

CANDIDATURES

... — Le F. G. Chancelier rappelle que la G. L. du Territoire Nord de la Basse Californie ayant son siège à Tijuana, au Mexique, membre de la Confédération des GG. LL. mexicaines, a présenté sa demande d'admission au sein de l'A.M.I. en date du 20 octobre 1938.

Cette candidature a été portée à la connaissance des Obéd. adhérentes par une circulaire datée du 25 avril. Si aucune objection n'est formulée dans les six mois qui suivront cette communication, l'admission provisoire pourra être prononcée par le Comité Exécutif.

Il ajoute qu'il espère, à la prochaine séance du Comité Exécutif, présenter la candidature de deux autres obéd. mexicaines.

... — Le F. G. Chancelier fait savoir que la candidature de la G. L. du Danemark en est toujours au même point, cette obéd. n'ayant pas obtenu de patente. Toutefois, d'ici un an et demi, elle aura les dix ans de vie paisible exigés par les statuts de l'A.M.I. et son admission pourra être envisagée même si aucune patente ne lui a été délivrée auparavant.

Le F. von Sury déclare que la G. L. Suisse Alpina a reconnu la G. L. du Danemark qui demande son adhésion au sein de l'A.M.I. et qu'elle est prête à appuyer sa candidature.

... — Le F. Mossaz informe que les dissensions existant au sein de la Maç. égyptienne depuis plus de 15 ans, semblent avoir pris fin. Les deux groupes de maçons qui travaillaient sous les auspices de la G. L. Nationale d'Egypte et du G. O. d'Egypte, se sont rejoints en une obéd. unique sous le titre de : G. L. Nationale d'Egypte qui renouvellera peut-être la demande d'admission au sein de l'A.M.I. formulée autrefois par les deux group-

pes de maçons égyptiens qui viennent de fusionner. Il estime que cette demande, si elle était présentée, devrait faire l'objet d'une étude attentive.

Le F.°. Militchevitch rappelant les accusations portées contre certains dirigeants de la Maç.°. égyptienne, est d'avis qu'il convient d'être extrêmement prudent.

Selon le F.°. Hiernaux, il existe en Egypte un mouvement intellectuel qui mérite considération et la nouvelle Maç.°. égyptienne peut constituer une excellente recrue au sein de l'A.M.I.

Le F.°. Mossaz confirme qu'il existe en effet au sein de la Maç.°. égyptienne d'excellents FF.°, qui pourront trouver un sérieux appui si leur obéd.° prend place au sein de l'A.M.I.

Le F.°. von Sury dit qu'il ne faut pas oublier que l'A.M.I. a insisté pour la fusion des deux groupes de maç.°. égyptiens et qu'elle aurait mauvaise grâce maintenant à ne pas apprécier la réalisation de ce vœu.

DIVERS

... — Le F.°. von Sury signale qu'il a reçu une lettre lui annonçant la visite d'un F.°. hongrois qui se propose de créer une Loge d'émigrés hongrois à Paris.

Cette communication est transmise à la G.°. L.°. de France.

... — Le Comité, sur la proposition du F.°. von Sury, décide de tenir sa prochaine session à Bruxelles le 28 août 1939.

Pour remplacer le F.°. Engel, que son état de santé et ses occupations profanes très absorbantes ont engagé à démissionner de ses fonctions, le Comité désigne comme membre du Bureau, le F.°. Hiernaux, G.°. M.°. du G.°. O.°. de Belgique.

Ce bureau se réunira cet après-midi.

... — La session est close à midi.

Le G.°. Chancelier :

J. MOSSAZ.

Au secours de nos FF.°. malheureux

L'appel que nous publions ci-après a été adressé par l'A.M.I. à toutes les Puissances Maçonniques du monde.

Nous espérons qu'il sera entendu de nos lecteurs qui voudront contribuer par leur obole, si modeste soit-elle, à la solution des divers problèmes qu'il signale à leur attention.

Nous remercions d'avance les A.°. et les loges qui adresseront leurs offrandes à la Chancellerie de l'A.M.I. (Red.).

Appel à toutes les puissances maçonniques du monde

T., III., G., M., et TT., CC., FF.,

Vous n'ignorez pas les conditions tragiques dans lesquelles se trouvent nos FF., espagnols, autrichiens et tchèques qui ont été obligés, pour échapper aux horreurs des camps de concentration et même à la mort, d'abandonner leurs foyers et de quitter leur patrie.

C'est par centaines que ces malheureux FF., après avoir perdu le fruit d'une vie de labeur, ont cherché un refuge dans des pays plus hospitaliers — notamment en France et en Suisse — dans l'espoir de reconstituer un foyer paisible et de recommencer une existence nouvelle.

Profondément ému par tant de malheurs, le Comité Exécutif de l'A.M.I., avec l'aide des Puissances Maçonniques membres de l'Association — et en particulier de la G., L., de France, du G., O., de France, du G., O., de Belgique et de la G., L., Suisse Alpina qui sont plus directement en contact avec ces réfugiés — s'est immédiatement préoccupé d'organiser les secours en faveur de nos FF., et de leurs familles.

Le montant des secours alloués jusqu'ici sous diverses formes, s'élève :

a) pour les ff., mm., espagnols à Frs. français 1.044.350.—
(\$ U.S.A. 27.701.— env.).

b) pour les ff., mm., autrichiens et tchèques Frs suisses 16.870.—
(\$ U.S.A. 3.810.— env.).

c) engagements pris par la G., L., Suisse Alpina pour transports par mer Frs. suisses 11.200.—
(\$ U.S.A. 2.528.— env.).

Ces sommes proviennent :

1. — d'une souscription ouverte par l'A.M.I. en février 1937 parmi les Obédiences membres de l'Association Frs. s. 11.595.—
(\$ U.S.A. 2620.— env.)
2. — de dons adressés à la G., L., Suisse Alpina par diverses Puissances Maç., (notamment le G., O., de Belgique (Frs. belges 25.000.—) et le groupe des Indes Néerlandaises de la L.I.F. et des G.G., L.L., de l'Amérique du Nord (Frs s. 28.200.—) se montant au total à Frs. s. 32.000.—
(\$ U.S.A. 7.223.— env.)
3. — de la participation du G., O., de Belgique (indépendamment de ses souscriptions à l'Appel de l'A.M.I. Frs. belges 14.100.—) Frs. b. 113.500.—
de la participation de la G., L., et du G., O., de France Frs. fr. 800.000.—

de la participation de la G. L. Suisse Alpina Frs. s. 10.000.—
(soit au total \$ U.S.A. 27.340.— env.).

A cette nomenclature incomplète, il faudrait encore ajouter les sacrifices personnels qu'un grand nombre de loges et de FF. se sont imposés en faveur de cas isolés et particuliers ainsi que les secours, dont nous ignorons le montant, alloués directement par diverses Puissances Maçonniques.

L'aide à nos FF. malheureux n'a pas comporté que des secours financiers. Durant la guerre civile espagnole, lorsque commença l'exode des populations des provinces du Nord de l'Espagne, les ff. mm. qui se sont réfugiés en France avec leur famille, ont été accueillis par les loges françaises des départements limitrophes qui ont immédiatement pris, sous les auspices des deux Obéd. françaises, les mesures nécessaires à leur hébergement. Les orphelins ont été dirigés sur l'Orphelinat Maçonnique de Paris qui en compte encore aujourd'hui un certain nombre comme pensionnaires. Quand, après l'occupation totale de l'Espagne par le général Franco, survint l'exode en masse de plus de 500.000 personnes et malgré les difficultés et les complications causées par un tel afflux de fugitifs, nos FF. français, avec un dévouement admirable, recueillirent un nombre considérable de réfugiés (ff. mm. et familles de ff. mm.) auxquels ils procurèrent asile, vêtements et subsistance, s'efforçant, par des soins attentifs, d'atténuer leur détresse.

Sous la direction de Comités Maç. régionaux, des Centres d'accueil ont été organisés dans lesquels on compte encore actuellement 1.200 protégés dont l'entretien exige environ 10.000.— francs français par jour.

En ce qui concerne les FF. autrichiens et tchèques, c'est plus particulièrement à la G. L. Suisse Alpina que fut confié la mission de leur venir en aide. Ici, pas d'exode massif, mais plus de 150 cas isolés de FF. dénués de ressources, les nerfs ébranlés par la terreur dans laquelle ils ont vécu durant des mois avant d'obtenir le droit de s'expatrier et qu'il a fallu secourir moralement et matériellement. La G. L. Suisse Alpina leur a accordé des subsides pendant leur séjour provisoire à l'étranger en attendant qu'ils puissent émigrer dans des pays où ils auront la possibilité de s'établir définitivement.

En traçant ce sombre tableau, notre but est moins de vous renseigner sur l'œuvre qui a été accomplie jusqu'ici en faveur des ff. mm. victimes des régimes totalitaires et des théories racistes que d'attirer votre attention sur la tâche qui s'impose encore et pour laquelle nous faisons appel à la solidarité maç. universelle.

En effet, le problème des réfugiés n'a reçu qu'une solution provisoire, leur situation n'a pas cessé d'être très précaire, voire

même périlleuse. Des centaines d'entre eux, sont au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée (trois mois au maximum) avec interdiction d'exercer une activité lucrative. Cette autorisation ne leur a été accordée que sur le vu d'un visa consulaire d'un autre pays, généralement américain, vers lequel ils doivent embarquer dans un bref délai à défaut de quoi l'autorisation provisoire de séjour arrivée à échéance, ils risquent d'être refoulés dans leur pays d'origine et de retomber dans l'enfer dont ils sont sortis. Or, sauf quelques rares exceptions, ces réfugiés n'ont pas les moyens d'acquitter les droits de passage.

C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter votre concours financier afin que les sacrifices faits jusqu'ici ne l'aient point été en pure perte et que l'œuvre poursuivie ne soit pas arrêtée à mi-chemin par le manque de ressources nécessaires.

Le temps presse, la rapidité avec laquelle les dons parviendront soit à la *Maç.* française (*G.*, *O.* et *G.*, *L.*) soit à la *G.*, *L.*, Suisse Alpina, soit encore à la *G.*, Chancellerie de l'A. M. I., augmentera l'efficacité des secours que nous apportons à nos malheureux *FF.*.

Dans l'espoir que notre appel rencontrera auprès de votre *Resp.*, *Obéd.*, un accueil fraternel et empressé et vous remerciant d'avance de l'aide que vous apporterez à nos *FF.*, en détresse, nous vous prions de croire, *T.*, *Ill.*, *G.*, *M.* et *TT.*, *CC.*, *FF.*, à nos sentiments frat. et dévoués.

Au nom du Comité Exécutif de l'A. M. I.
Le G., *Chancelier*.

Avis officiels

Publications

1. *Bulletin*. — Nous invitons nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement pour l'année en cours à nous faire parvenir au plus tôt la somme de frs. suisses 4.— afin de nous éviter les frais d'une réclamation.

Nous rappelons à nos abonnés de France que l'abonnement peut être payé en 30 frs français soit par mandat postal, soit à notre compte de chèques postaux (N° 13510), soit encore à notre f. V. Gloton, 7, rue Cadet à Paris.

Les abonnements impayés de 1928 sont suspendus.

Nous faisons appel une fois de plus à la bienveillante collaboration de nos lecteurs pour nous procurer de nouveaux abonnés; nous nous ferons un plaisir d'adresser un numéro spécimen aux ff. et aux Loges qu'ils voudront bien nous signaler comme étant susceptibles de s'intéresser à notre Bulletin.

II. *Publications diverses. Annuaire.* — La Grande Chancellerie prépare un annuaire maçonnique universel qui contiendra la nomenclature de toutes les Puissances Maçonniques du monde, avec les indications suivantes: Titre exact, siège, année de fondation, adresse pour la correspondance, nombre de loges et nombre de membres.

Bien que cet annuaire soit en principe destiné aux secrétariats des Obédiences membres de l'A.M.I., nous serions disposés à le faire imprimer pour permettre aux Loges et aux FF. de se le procurer si nous pouvions recueillir au minimum une centaine de souscriptions, au prix de 1 fr. suisse l'exemplaire.

Souscrivez dès maintenant à la Chancellerie de l'A.M.I.

III. *Publicité.* — La suppression de la F. M. dans plusieurs pays d'Europe a réduit sensiblement nos ressources, aussi serions-nous reconnaissants aux ff. qui nous aideraient à recueillir des annonces. *Hôtels, restaurants, garages, instituts d'éducation, etc.*, retireraient des avantages appréciables de leur publicité dans notre Bulletin.

| | | | | |
|----------------------|--------|----------|----------|----------|
| Tarif par insertion: | 1 page | 1/2 page | 1/4 page | 1/8 page |
| fr. ss. | 20 | 15 | 10 | 8 |

Pour deux insertions, réduction de 10 %.

Pour trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions réduction de 25 %.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenus dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général-Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique: Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le G. Chancelier :

J. MOSSAZ.

Liste des dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 31 mars 1939

| | | |
|--|-------------|------|
| L.: Egalité, Fleurier | Frs suisses | 10.— |
| F.: J. D. Reelfs, Genève | » » | 20.— |
| Divers (au-dessous de frs. s. 5.—) | » » | 2.— |

Frs suisses 32.—

du 1^{er} avril au 30 juin

| | | |
|--|--------------|-------|
| F.: J. Corneloup, Paris | Frs. suisses | 9.40 |
| Ordre mixte: Droit Humain, Paris | » » | 12.— |
| F.: H. J. Bolle, Genève | » » | 31.30 |

Total Frs. suisses 84.70

Merci !

Le G.: Chancelier :
J. MOSSAZ.

Election de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A.M.I.

Gran Logia Unida « La Oriental Peninsular » à Merida (Mexique).

| | |
|---------------------|---------------------------------|
| G.: M.: | F.: Generoso Canales |
| G.: M.: adj.: | F.: Lic. Federico Aguilar Solis |
| I G.: Surv.: | F.: José A. Caballero |
| II G.: Surv.: | F.: Prof. Abelardo Barrera O. |
| G.: Secrét.: | F.: Miguel Angel Vega |
| G.: Trés.: | F.: Ramiro Martinez |

Gran Logia de Chile à Santiago de Chile

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| G.: M.: | F.: Hermogenes del Canto |
| I G.: Surv.: | F.: Francisco Fuentes G. |
| II G.: Surv.: | F.: Eduardo Knockaert S. |
| G.: Secrét.: | F.: Enrique Arriagada Saldias |
| G.: Trés.: | F.: Aristoteles Berlendis |

Gran Logia Simbolica del Paraguay à Asunción

| | |
|---------------------|--------------------------|
| G.: M.: | F.: Juan Venzano |
| G.: M.: adj.: | F.: Raul Serrano |
| I G.: Surv.: | F.: Domingo Franchi |
| II G.: Surv.: | F.: Josué Cortès Juarez |
| G.: Secrét.: | F.: Edstaquio Altamirano |
| G.: Trés.: | F.: Abraham Chihau. |

Gran Logia Soberana de Puerto Rico à San Juan

| | |
|------------------|---------------------------|
| G. M. | F. Ramon Gomez Cintron |
| G. M. adj. | F. Ramon Fournier |
| I G. Surv. | F. Angel Archilla Cabrera |
| II G. Surv. | F. Samuel B. Bauza |
| G. Trés. | F. Edardo Valladares |
| G. Secrét. | F. Rodolfo Ramirez-Pabon |

Grande Loge Suisse Alpina à Berne

| | |
|------------------|----------------------|
| G. M. | F. Dr. Edmond Jomini |
| G. M. adj. | F. Paul Collet |
| G. Secrét. | F. Charles Serex |
| G. Trés. | F. Paul G. Waldner |
| I G. Surv. | F. Hans Streit |
| II G. Surv. | F. Marco Campana |

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique ont pour but de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles qui n'engagent que celle de leurs auteurs.

La Franc-Maçonnerie au Mexique

La revue : « The New Age » a publié en décembre 1938, un article basé sur une information du T. Ill. F. Genaro P. Garcia, Souv. G. Comm. du Sup. Conseil (33^{me} degré) du Mexique énumérant les différents Corps Maçonniques, réguliers et irréguliers, qui existent dans ce pays.

Il mentionne trois Corps philosophiques dont un seul, le Sup. Cons. 33^{me} degré du Rite Ecossais Ancien Accepté, présidé par le f. Genaro P. Garcia, est régulier. Ce Sup. Cons. qui a son siège à Mexico (Dist. Fed.) et exerce la juridiction sur tous les ateliers de Hauts Grades du Mexique, est membre de la Confédération Internationale des Sup. Cons. Deux autres Corps philosophiques du Rite Ecossais sont irréguliers, ce sont le Sup. Cons. du Yucatan à Merida et le Sup. Cons. de Monterrey.

Nous relevons, d'après l'article du New Age, le tableau suivant des Grandes mexicaines régulières et irrégulières du Mexique, en indiquant le nombre de leurs loges dans chaque Etat.

| | |
|--|--------|
| <i>Mexico (District Federal) :</i> | |
| Régulière : Gran Logia Valle de Mexico | 98 log |
| Irrégulière : Gran Logia Independiente Mexicana .. | 32 » |
| <i>Baja California :</i> | |
| Reg.: G. L. del Territorio Norte de la Baja California | 7 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 5 » |
| <i>Campêche :</i> | |
| Reg.: G. L. de Campêche | 7 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 1 » |
| <i>Chiapas :</i> | |
| Reg.: G. L. de Chiapas | 18 » |
| <i>Chihuahua :</i> | |
| Reg. : G. Logia Cosmos | 21 » |
| Irreg.: Rito Nacional Mexicano | 7 » |
| <i>Cohahuila:</i> | |
| Reg.: G. Logia Benito Juarez | 32 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 1 » |
| <i>Colima :</i> | |
| Reg.: G. Logia del Sur-Oeste | 3 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 3 » |
| <i>Durango :</i> | |
| Reg.: G. L. Guadalupe-Victoria | 14 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 1 » |
| <i>Jalisco:</i> | |
| Reg.: G. L. Occidental Mexicana | 6 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 8 » |
| Rito Nacional Mexicano | 10 » |
| <i>Nayarit :</i> | |
| Reg.: G. L. de Nayarit | 5 » |
| Irreg.: Rito Escoces Independiente | 1 » |
| Rito Nacional Mexicano | 3 » |
| <i>Nuevo Leon :</i> | |
| Reg.: G. L. del Estado de Nuevo Leon | 29 » |
| Irreg.: Rito Nacional Mexicano | 1 » |
| <i>Oaxaca :</i> | |
| Reg.: G. L. del Estado de Oaxaca | 12 » |
| Irreg.: Divers | 5 » |
| <i>Queretero :</i> | |
| Reg.: G. L. del Estado de Queretero | 11 » |

San Luis Potosi :

| | |
|--|------|
| Reg.: G. L. del Potosi | 12 » |
| Irreg.: G. L. Independiente del Centro | 6 » |

Sonora :

| | |
|--|------|
| Reg.: G. L. del Pacifico | 13 » |
| Irreg.: G. L. del Distrito Federal | 2 » |

Tamaulipas :

| | |
|---|------|
| Reg.: G. L. del Estado de Tamaulipas | 23 » |
| Irreg.: G. L. Independiente de la Huastecas | 18 » |
| Rito Nacional Mexicano | 2 » |

Vera-Cruz :

| | |
|-----------------------------------|------|
| Reg.: G. L. Únida Mexicana | 59 » |
| Irreg.: G. L. Independiente | 2 » |
| Rito Nacional Mexicano | 2 » |

Yucatan :

| | |
|--|------|
| Reg.: G. L. La Oriental Peninsular | 21 » |
| Irreg.: Rito Nacional Mexicano | 5 » |
| G. L. Independiente | 1 » |
| Sup. Cons. del Sur-Este | 4 » |

Ajoutons encore à cette nomenclature les loges que possède la GranLogia Independiente Mexicana dans les Etats suivants: Puebla (9), Hidalgo (7), Guerrero (9), Morelos (2), Tlaxcala (3) et Zacatecas (1).

En outre, la « Gran Lodge York of Mexico » dont il est question plus loin, compte au Mexique, d'après son journal officiel « York Rite Trestle Board », 13 loges réparties dans les Etats suivants : Mexico 3, Chihuahua 1, Puebla 1, Jalisco 1, Tampico 1, Sonora 1, Nuevo Leon 1, Hidalgo 1, Guanajuato 1, Coahuila 1, et Yucatan 1.

L'auteur de l'article du New Age se plaint de la situation fort embarrassante due à la coexistence de la G. L. de Mexico, parfaitement régulière « qui limite sa juridiction au District Federal et aux Etats non occupés par une G. L. régulière » et de la G. L. York de Mexico qui « a son siège à Mexico, se considère comme régulière et revendique le droit de juridiction sur tout le territoire de la République ».

Il constate avec regret que cette G. L. a subi une importante réduction du nombre de ses membres par suite de l'exode de ceux qui ont été affectés par le récent problème pétrolier.

Le Sup. Cons. du Mexique admet indistinctement dans les grades supérieurs les membres de ces deux obédiences mais c'est en vain qu'on a cherché à les unir.

La G. L. York de Mexico est un organisme exotique, ainsi que le démontre l'instabilité de résidence de ses membres ; elle

est le produit d'une scission (survenue en 1910 au sein de la G. L. Valle de Mexico) qui a perturbé et porté préjudice à la maçonnerie légitime du pays. Cette dernière s'est développée normalement en créant des G. L. régionales ayant leur entière liberté d'action dans leurs Etats respectifs et formant ensemble la Confédération Mexicaine des Grandes Loges Mexicaines dont la G. L. York de Mexico ne fait pas et ne peut pas faire partie étant donné qu'elle a envahi le territoire de plusieurs de ses membres.

Vu son affaiblissement progressif, la G. L. de York est appelée à disparaître un jour par sa fusion avec la G. L. Valle de Mexico; elle ne s'est maintenue jusqu'ici que grâce à l'appui de la plupart des Puissances Maçonniques de langue anglaise qui rend d'autant plus gênante son infiltration dans tous les Etats.

Il est à souhaiter que la F. Maçonnerie anglo-saxonne modifie son attitude à ce sujet et manifeste un plus grand souci d'équité en suivant la voie ouverte par la G. L. du Texas (U. S.A.) qui, dans son assemblée du 23 novembre 1936 et sur la recommandation de son G. M. a rompu ses relations avec la G. L. York of Mexico et est entrée officiellement en contact frat. avec la G. L. Cosmos (Chihuahua).

Voilà un exemple digne d'être suivi !

M. P. PITCHON, La Havane.

Réconciliations et rapprochements

D'une correspondance que nous a adressée notre T. Ch. F. et ami Cyrus Field Willard, l'actif président de la Philaethe's Society, nous extrayons les passages suivants qui témoignent des sentiments généreux de cet éminent F. M. en faveur de l'Unité Maçonnique et qui éclairent d'une vive lumière la question, toujours obscure et controversée, des landmarks, en particulier celui concernant la Bible. (Rédaction).



A propos des articles parus dans votre Bulletin au sujet des relations entre les Grandes Loges des Etats-Unis et le G. O. de France, j'ai lu avec une grande satisfaction la rectification et les explications contenues dans le N° 66 de cette publication. Vous n'avez toutefois pas signalé le fait que l'animosité existant

dans notre pays contre le G. O. de France provient en majeure partie de ce que ce dernier prit naguère sous son égide les loges irrégulièrement créées par le G. O. Espagnol et cela au mépris de nos droits de juridiction territoriale. Le mécontentement que causa cette invasion de notre territoire par le G. O. Espagnol s'est tout naturellement retourné contre le G. O. de France quand celui-ci en plaçant ces loges sous son autorité, a sanctionné cette violation. Si l'on veut favoriser un rapprochement, il convient de connaître exactement les causes qui ont provoqué la rupture et de bien préciser que celle-ci n'est point due à des considérations d'ordre religieux, mais à des questions de droits territoriaux. La présence de la Loge « Atlantide » du G. O. de France à New-York constitue, elle aussi, un de ces cas où, en vertu de leur devise « Epluribus Unum », toutes les GG. LL. américaines ont fait cause commune avec leur sœur de New-York.



Avant d'exprimer mon opinion sur l'attitude de la G. L. Unie d'Angleterre, telle qu'elle est définie dans le manifeste que reproduit le Bulletin déjà cité, qu'il me soit permis de dire que ma famille est d'origine anglaise et que j'ai gardé pour la patrie de mes aïeux une profonde affection. Mon ancêtre, Simon Willard, quitta l'Angleterre en 1634 et vint se fixer à Boston. L'année suivante il acheta aux Indiens les terrains sur lesquels s'éleva la petite ville de Concord où s'est déroulée la première bataille de la révolution qui fut provoquée par cette intransigeance et cette opiniâtreté de la mère patrie que l'on retrouve dans l'attitude de la G. L. d'Angleterre envers son enfant, le G. O. de France.

La Franc-Maçonnerie anglaise tente d'expliquer son point de vue qu'elle sait n'être pas conforme à la loi maçonnique régissant la presque totalité des GG. LL. et, en particulier celles des Etats-Unis qui représentent les 3/4 des maçons du monde. A ce sujet le F. Silas Shepherd, président du Comité des Recherches Maçonniques de la G. L. de Wisconsin, a publié dans les « Masonic News (N° de décembre 1938) un article dans lequel il rappelle que les Constitutions d'Anderson ne font aucune mention d'un « Livre de la Loi Sacrée ». En imposant aux autres GG. LL. la présence de la Bible sur l'autel, la G. L. Unie d'Angleterre exerce une manière de dictature et cette condition sine qua non n'est pas de nature à augmenter l'importance de sa reconnaissance car elle pourrait tout aussi subjectivement prendre comme pierre de touche de la régularité, l'âge ou la grandeur de son G. M.

Du reste, elle est en relations officielles avec les GG. LL. scandinaves qui sont exclusivement chrétiennes, constituent des

Ordres royaux de Hauts-Grades et par conséquent ne répondent pas à ses propres landmarks.

La jurisprudence maçonnique, aux Etats-Unis, comme dans le reste du monde, est basée sur les Constitutions d'Anderson qui non seulement ne font aucune mention de la Bible ni d'un Livre de la Loi Sacrée, mais qui ne citent le nom de Dieu qu'une seule fois, dans le titre du 1^{er} Chapitre : « Concernant Dieu et la Religion ».

En outre, en ce qui concerne la Bible, la G. L. d'Angleterre ne doit pas ignorer qu'une Commission désignée par l'Eglise officielle de son pays, dans un rapport de 242 pages déposé en janvier 1938, après quinze ans d'études, a déclaré que « la tradition selon laquelle la Bible ne peut errer n'est pas soutenable à la lumière des connaissances dont nous disposons » et plus loin : « Il ne peut être fait aucune objection à la théorie de l'évolution » puis encore : « des chrétiens instruits sont d'accord que le récit de la création, tel qu'il est rapporté dans le Livre de la Genèse, est une narration mythologique n'ayant qu'une valeur symbolique et non historique ».

La G. L. d'Angleterre a-t-elle le droit d'exiger des autres Corps Maçonniques du monde, ses égaux, que ceux-ci placent sur les autels de leurs loges un livre de contes mythologiques ?

La découverte par George Smith des inscriptions assyriennes et la traduction de l'écriture cunéiforme ne nous remontent-elles pas que l'histoire du roi Sargon de Babylone (722 avant J.C.) qui, comme Moïse quelques centaines de siècles plus tard, fut trouvé dans les roseaux a été relevée par Esdras après la captivité de Babylone et introduite dans ce Livre de la Loi Sacrée auquel la G. L. d'Angleterre demande à des FF. MM. instruits de donner la première place dans leurs loges. Notons encore que les maçons français qui ne connaissent guère que la Bible de l'Eglise Catholique Romaine — dont ils ont tant de peine à secouer le joug — seraient moins disposés que d'autres à reconnaître comme un Livre Sacré ces récits légendaires parfois scabreux et ces histoires des tribus d'Israël.

Il est de nombreux écrivains FF. MM. qui, comme moi, estiment avec l'éditeur des « Masonic News » que nous maçons américains, devons faire de notre mieux pour aboutir à une réconciliation entre la G. L. Unie d'Angleterre et son enfant le G. O. de France ainsi qu'avec toutes les autres Puissances Maçonniques. Puisque les GG. LL. scandinaves ont trouvé grâce malgré leurs particularismes, pourquoi ne pas accorder aux maçons de France la bienveillance maçonnique qui leur est refusée.

Le manque d'unité de la Franc-Maçonnerie a permis d'abattre successivement plusieurs Puissances Maçonniques européennes ; la Pologne et la Tchécoslovaquie sont les dernières victimes de nos ennemis. Le moment n'est-il pas venu pour les GG. MM. des

GG., LL., des Etats-Unis d'inviter les GG., MM., ou les représentants de toutes les GG., LL., du monde afin d'examiner ensemble les moyens de reformer la Chaîne et de réaliser cette universalité maçonnique à laquelle aspirent nos nouveaux membres? Ce serait certainement le plus grand pas qui pourrait être fait vers la Paix Universelle.

Cyrus Field WILLARD.

Christianisme, Humanisme, Maçonisme

« Amour, Sagesse, Puissance »
(Campanella, 1568-1639; *La Cité du Soleil*).

Depuis longtemps déjà, l'histoire des origines de la Franc-Maçonnerie, antérieurement aux *Constitutions d'Anderson*, a établi son lien idéologique avec les grands utopistes de la Renaissance. Une étude plus serrée doit conduire à l'Utopie (1516) de Thomas More (1480-1535), ce grand humaniste et Chancelier d'Angleterre, décapité sous Henri VIII et canonisé en 1935. Chacun connaît son beau portrait par Holbein.

Il eut un disciple certain: ce dominicain Campanella (1568-1639) qu'Urbain VIII arracha à l'Inquisition et qui fut pensionné par Richelieu. Il avait enseigné un panthéisme mystique à la façon du Cardinal Nicolas de Cuse (1401-1464) et de Giordano Bruno (1550-1600). Mais son œuvre capitale est « *La Cité du Soleil* »; il y reprend, certes, le communisme chrétien de Thomas More, mais il y enseigne, surtout, un humanisme réductible à ces trois principes fondamentaux de la Cité Nouvelle: *Amour, Sagesse, Puissance*, ce troisième terme procédant des deux premiers. Aroux,¹ qui établit le lien spirituel entre Dante et les sociétés secrètes, templières, du Moyen-Age a été le premier, dans son originale et intuitive perspicacité, à signaler les analogies de structure entre *la Cité du Soleil* et *l'Ordre Maçonnique*. C'est-à-dire que, déjà, à la conception de la Cité fondée sur l'équation *Violence = Puissance*, sur *la théorie du droit considéré comme l'expression de la force*, chère à tous les *absolutismes*, s'opposait celle d'une autre Cité, où la Puissance serait en fonction de *l'amour* et de *la sagesse*, où la source du droit serait dans le raisonnable consentement de tous. Saint Paul, dans *Romains XIII, 10*, avait excellemment résumé le message social de l'Évangile en ces termes: « *l'amour est l'accomplissement de la loi* »; il serait impossible de citer tous les « lieux » du N. T., où l'idée de Sagesse

¹ Son œuvre vient d'être rééditée à Paris, chez Niklaus.

s'identifie avec la personnalité fondatrice du christianisme. Limitons-nous à ce texte de Saint Paul: « *Jésus est sagesse et puissance de Dieu* ». Pour pénétrer au profond de la formule, il faudrait analyser sa teneur dans les « *Livres Sapientiaux* », ces Deuterocanoniques nés du contact du Judaïsme et de l'Hellénisme dans l'École d'Alexandrie. La sagesse est l'« *Artiste Universel* », la *Puissance Architectonique* qui opère, « *Image de Bonté* », « *avec poids et mesure* ». Toutes images bien connues des vrais francs-maçons.

Or, c'est ce message que l'Évangile opposait au cruel totalitarisme de la Cité Antique; il se manifeste dans son plein dynamisme sous l'image de la *Jérusalem Céleste* (Chap. XXI-XXII de l'*Apocalypse*), partie intégrante du symbolisme de notre Ordre, dans l'idée, aussi, de « *la Cité de Dieu* » d'Augustin. On sait que le célèbre évêque d'Hippone (354-430) était redevable de sa culture philosophique à l'École d'Alexandrie et, surtout, aux œuvres du célèbre néoplatonicien Plotin (205-270).

Constantin (274-337), auteur du compromis (Edit) de Milan entre l'Église et l'Empire, d'où procède la fameuse théorie de la « *symphonie* » du spirituel et du temporel, mit en échec l'idéal social de la cité chrétienne, nouvelle, où la *Puissance* serait fonction de l'*Amour* et de la *Sagesse*. Au lieu de symphonie, nous aurons donc les luttes pour le pouvoir politique: cléricisme ou étatismes également matérialistes. Mais à travers tout le Moyen-âge (395-1453), la recherche de la Cité perdue anime les grands mouvements spirituels, souterrains, *sous-jacents à l'ordre établi*. Elle est le thème du grand cycle des romans de chevalerie, de la « *Queste du Graal* », du mouvement franciscain, de l'enseignement écrit sur la pierre des cathédrales et signé de nos attributs symboliques par les membres des *Loges de constructeurs*. S'il y a une *légende templière*, tous les éléments en sont vrais, *historiques*. *Les grands mystiques sont là, aussi, présents*.

A la Renaissance, quand l'humanité civilisée revient à la synthèse des idées-forces, inépuisables, des pensées antique et chrétienne, quand l'Humanisme tire toutes ses conséquences du fait évangélique de l'Homme, comme mesure même du Divin, le Fleuve souterrain rejaillit en surface: en moins de cent ans, à travers la pensée déjà moderne des grands utopistes, tels Comenius (1592-1670), une première cristallisation des idées d'un Campanella s'opérera dans les *Constitutions* d'Anderson. En 1709, André-Michel Ramsay était déjà auprès de Fénelon, dont les idées¹ — cela est établi par le Professeur Chérel dans ses travaux spéciaux sur Fénelon — influenceront si profondément la Maçonnerie Continentale jusqu'à 1789, quand sera lancé le grand « *credo* » humanitaire: « *la Déclaration des Droits de l'Homme* »

¹ Cf. notre étude des « *origines historiques de l'idée maçonnique de tolérance* » dans « *Alpina* » d'août 1939.

Et il faut le dire, reprenant l'immortelle définition de Nicolas de Cuse — « *En Dieu la conciliation des contraires* — » : l'œuvre maçonnique de Ramsay ¹, pièce capitale pour l'histoire des idées de 1789, représente la synthèse de tous les courants qui agiterent la pensée religieuse au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. A l'élaboration de ce vaste Humanisme qui, avec les idées de la Révolution Française, va dominer tout le XIX^e siècle, les forces spirituelles les plus variées ont fait leur apport. On y trouve l'Humanisme chrétien d'un François de Sales (1567-1622), les idées d'un Fénelon, mais aussi le résultat positif des disputations théologiques autour du « *salut des infidèles* », des « *Sages du Paganisme* », des « *Cérémonies chinoises* » admises par les Jésuites.

A propos de certaines brochures relatives au réveil, en France, du Rite Ecossais Rectifié, un éminent ecclésiastique, adversaire loyal et amical de notre Ordre, disait : « les francs-maçons vont-ils prétendre être les vrais chrétiens ? ». Pourquoi pas ? Les traditions culturelles et la morale du christianisme sont aussi celles de l'Humanisme. Aux Eglises — le Christianisme dogmatique et cérémoniel, moral aussi ; aux francs-maçons, détachés du dogme pour une raison quelconque, — la pratique *désintéressée, intérieure*, de la morale chrétienne. Et cela ne suppose aucun conflit, mais seulement une noble émulation dans une collaboration possible de toutes les forces de l'*Esprit* qui, vraiment, *souffle où il veut*.

Dans notre étude sur « *Le Réveil des forces spirituelles en U.R.S.S.* » ², nous avons attiré l'attention du lecteur sur la commémoration officielle de Campanella en U.R.S.S. Cédant devant la poussée des jeunes forces spirituelles, le gouvernement y doit abandonner les vieilles positions du *matérialisme dialectique* et revenir à un *Humanisme* qui — disent en chœur la « *Pravda* » et les « *Izviestia* » (21 mai 1939) —, doit être fondé sur les trois principes de la « *Cité du Soleil* » : « *Amour, Sagesse, Puissance* ». On trouverait dans mon étude des citations précises, empruntées aux organes officiels (il n'y en a d'ailleurs pas d'autres), glorifiant le rôle historique, culturel et social du Christianisme. Et, à propos des idées de 1789 qui nous sont chères parce qu'elles sont nôtres, je lis dans la « *Komsomolskaya Pravda* » du 10 juillet, organe des Jeunesses communistes : « *La Déclaration des droits de l'Homme, charte fondamentale de 1789, proclamait que les hommes naissent et demeurent libres en droits qui sont liberté de conscience et de religion, propriété, sécurité, droit et devoir de résistance à l'oppresseur, libertés aussi d'opinion et de presse... ; la loi est l'expression de la volonté générale. Or, nous ne pouvons ignorer, dans les démocraties contemporaines, ceux qui conservent*

¹ « *Voyages de Cyrus (1727) : Discours pour la réception d'un grand maître* : relation apologique de la Société des Francs-maçons, etc., etc.

² Cf. Revue Politique et Parlementaire, 10 juillet 1939, p. 55-71.

les principes de la Révolution Française dans leur forme idéale et leur pureté historique; nous ne pouvons nous détourner de ceux qui, dans l'Occident capitaliste, s'efforcent d'élever l'étendard de l'Humanisme et d'opposer la Déclaration de 1789 à la haine fasciste et raciste de l'Humain... Aux grands révolutionnaires bourgeois, nous disons : « Dans le Panthéon des génies humains, vous êtes nôtres ».

Ainsi, l'idée-force de 1789 n'est pas épuisée; toujours, elle exerce son influence sublimisante.

J'ai sous les yeux l'excellent recueil de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. publié sous la rédaction des Professeurs Tarlé et Notovitch: « *Contre la falsification fasciste de l'histoire* »¹. Cependant, je n'ai aucune nécessité de recourir à son argumentation, car dans « *Racisme et Christianisme* »,² préfacé par S. E. le Cardinal Baudrillart, je trouve, sous la signature de savants et de penseurs catholiques français, la plus éclatante démonstration de l'inanité des thèses racistes et fascistes et la plus ferme affirmation de nos idées. Un trait de la Préface: son éminent auteur rappelle que, pour la première fois, en 1922, à une superbe foire-exposition de bestiaux à Buenos-Aires, il entendit proclamer l'importance du « *Pedigree* » pour les « *animaux, génisses et vaches, veaux et taureaux, perfectionnés par l'homme, comme les chiens et les chevaux. Je ne me doutais pas, — écrit-il, — que, quinze ans plus tard, ce mot de « pedigree » appliqué aux humains allait servir de base à toute la haute impulsion d'un « surhomme », à tout un système national, social et politique... Fût-on vraiment un « surhomme », on n'a pas le droit de traiter les hommes que l'on gouverne comme des chiens, des chevaux, des bovidés, ou des plantes, et de les soumettre à des procédés arbitraires, contraires à leur dignité, à leur liberté, à leur foi* ». La table des matières de ce petit livre suffit à démontrer la valeur de l'argumentation qui vient appuyer la juste critique du Préfacier³: 1) « *La religion du sang* » et « *le Racisme dans*

¹ 447 pages, Moscou 1939.

² 210 pages Paris, Flammarion 1934.

³ La préface contient, en outre, les 10 propositions du 13 avril 1938 condamnant, au nom de Pie XI, les doctrines racistes (il y a aussi une dédicace à Pie XII): 1) Les races humaines, par leurs caractères naturels et immuables sont tellement différentes que la plus humble d'entr'elles est plus loin de la plus élevée que de l'espèce animale la plus haute; 2) C'est du sang, siège des caractères de la race, que toutes les qualités intellectuelles et morales de l'homme dérivent, comme de leur source principale; 3) Il faut, par tous les moyens, conserver et cultiver la vigueur de la race et la pureté du sang; tout ce qui conduit à ce résultat est, par le fait même, honnête et permis; 4) le but essentiel de l'éducation est de développer les caractères de la race et d'enflammer les esprits d'un amour brûlant de leur propre race, comme du bien suprême; 5) La religion est soumise à la loi de la race et doit lui être adaptée; 6) la source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial; 7) Il n'existe que le Kosmos, ou l'Univers vivant; toutes les choses, y compris l'homme, ne sont que des formes diverses, s'amplifiant au cours des âges, de l'Universel vivant; 8) chaque homme n'existe que par l'Etat et pour l'Etat. Tout ce qu'il possède de droits dérive uniquement d'une concession de l'Etat.

la vie » par Robert d'Harcourt, professeur à la Faculté des Lettres; 2) « *Fragilité scientifique du racisme* », par Albert de Lapparent, Maître de Conférence à la Faculté des Sciences; 3) « *La Race et le Droit* », par le P. de la Brière (Jésuite); 4) « *Les origines philosophiques et religieuses du racisme* », par le baron Ernest Seillère, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Et la plus cinglante critique du Régime Mussolinien a été donnée, peut-être, par le talentueux écrivain qu'est M. André Sidobre¹, rédacteur, avec l'académicien Mauriac et le philosophe Jacques Maritain, de l'hebdomadaire catholique « *Temps Présent* ». Rappellant, entr'autres, cette définition du fascisme donnée à l'écrivain américain H. F. Armstrong par un jeune nazi: — « *Le fascisme ? Cela consiste à vouloir avec sang-froid l'anarchie du monde moral* ». — M. Sidobre a composé cette spirituelle et tragique épitaphe:

Ci-git Mussolini

qui, pour commencer sa carrière, démontra que Dieu n'existait pas et, plus fort que les douze Césars, n'attendit pas sa dernière heure pour sentir qu'il devenait Dieu.

« *La guerre, — dit G. A. Borgese, — (même la guerre anti-fasciste) c'est le fascisme, parce que c'est la mort, à la fois du corps et de l'esprit* »².

Et le Protestantisme? Comment oublier le martyr, au sens étymologique du terme, du Pasteur Niemöller et de tant d'autres dans les camps de concentration? Avec quel courage aussi le grand Karl Barth dénonça-t-il les dictatures totalitaires comme un Antéchrist.

Mais l'Esprit souffle où il veut et on peut redire avec Ezéchiel: « *Esprit! viens des quatre vents* ».

« *Dieu fait marcher l'Humanité!* » disait aussi Lacordaire qui siégea à gauche de l'Assemblée républicaine de 1848.

Il y a des heures historiques où l'esprit souffle où il veut et, des quatre vents, rassemble les forces les plus diverses dans une vaste synthèse pour faire « *marcher l'Humanité* ». Nous « *riçons dangereusement* », selon l'expression et le caprice du Maître de l'Italie, mais l'expérience historique, brièvement projetée sur ces pages, nous montre nos raisons d'espérer. De Moscou au Vatican, en passant par ces bastions de l'Esprit que sont Londres, Paris, Genève, s'érige la muraille qui doit résister aux assauts des forces négatives contre l'Humanisme. — disons-le — aux assauts du Bestialisme déchainé de l'abîme pour dévorer l'« *Homo Sapiens* ».

¹ Mussolini, qu'en pensez-vous? Paris, Editions du Cerf.

² Borgese, Professeur à l'Université de Milan (en exil). *Goliath the March of Facism*.

Notre Ordre, qui a conservé l'image idéale d'une « Cité terrestre » qui devrait être semblable à la « Cité Céleste » et dont la symbolique exprime l'idée d'une « conciliation des opposés », de la thèse et de l'antithèse dans la synthèse, se doit de revenir à son idéal et d'assumer sa mission historique. Il faut une trêve, plus encore, une *coalition active* de toutes les forces de l'Humanisme inclus dans la Parole qui affirme qu'une *âme humaine vaut un monde*¹. Entre ces forces, les contradictions, à l'heure actuelle, sont superficielles ou mêmes illusoires.

A. DU CHAYLA.

Petites Nouvelles

Allemagne. — Le Ministre de l'Intérieur du Reich a consigné dans un édit, toutes les dispositions promulguées précédemment au sujet de l'affiliation de fonctionnaires aux loges et organisations similaires.

Il ne doit résulter aucun désavantage pour les fonctionnaires qui n'avaient pas de grade supérieur au 3^{me}, ceux des grades plus élevés ou qui occupaient des fonctions dirigeantes, feront l'objet d'un traitement discriminatoire, qu'ils se soient retirés d'une loge avant ou après le 30 janvier 1933.

Angleterre. — Le 19 juillet, le Duc de Kent sera installé en qualité de G. . M. . de la G. . L. . Unie d'Angleterre au cours d'une tenue spéciale de Grande Loge qui aura lieu dans la salle Olympia. On annonce que 10.000 FF. . seront présents. Cette cérémonie constituera un grand événement historique car la dernière installation d'un G. . M. ., celle du Duc de Connaught, date de 38 ans. Elle avait eu lieu en 1901 à l'Albert Hall en présence de 9.000 assistants.

Espagne. — Un de nos FF. . les plus connus de la G. . L. . Espagnole qui, quoique de nationalité suisse, quitta l'Espagne dans les dernières heures qui précèdent l'occupation complète du territoire par les troupes de Franco, vient d'apprendre que son logement et tous ses biens ont été considérés comme butin de guerre et confisqués au profit de l'Etat. Cette mesure est motivée par son activité à la tête d'une organisation philanthropique de ravitaillement de la population civile de Barcelone et, « par le fait de son appartenance notoire à la Franc-Maçonnerie.

¹ Adolf Harnack. *L'essence du Christianisme.*

Les démarches faites auprès du Département politique suisse (division des Affaires Etrangères) sont restées sans résultat. En Espagne, comme ailleurs, les dictateurs ne s'embarrassent d'aucun scrupule et nous comprenons que les réfugiés à l'étranger ne montrent pas d'empressement à retourner dans un pays où la légalité est foulée aux pieds et où la qualité de f. m. présente un grave danger.

.. — Des personnes qui ont réussi à s'échapper de Barcelone ont déclaré que le célèbre ténor espagnol, Emilio Vendrell qui était resté dans cette ville lors de l'entrée des troupes franquistes et qui avait depuis lors prêté généreusement son concours à des œuvres de bienfaisance organisées par les nationalistes, a été fusillé, les milieux franquistes ayant appris qu'il était franc-maçon. (d'après « La Chaîne d'Union »).

Irlande. — Une bombe a éclaté le 28 mars à Belfast dans le jardin d'une ancienne construction occupée par trente trois loges et par une institution maçonnique de charité. Heureusement les dégâts n'ont pas été très importants.

Italie. — L'un des plus connus parmi les ff. mm. du G. O. d'Italie, le T. Ill. F. Giuseppe Letti est passé à l'Or. éternel le 1^{er} juin. Il avait du fuir son pays sous la pression des menaces fascistes et se réfugier en France où, avec l'aide d'un groupe de FF. italiens, il a organisé et assuré la continuité des travaux de la F. Maçonnerie italienne en exil. Avocat et homme de lettres de talent et de grande érudition, le F. Letti laisse de nombreuses œuvres maç. et profanes. Il avait été membre du Conseil du G. O. d'Italie au côté du Très Regretté G. M. Domizio Torrigiani et Lieutenant S. G. Commandeur du Sup. Con. . .

Il repose au cimetière du Père Lachaise à Paris. Plusieurs personnalités italiennes, dont le F. Tedeschi, G. M. du G. O. d'Italie en Exil, ont exalté le caractère de l'œuvre du disparu. Ce dernier, dans sa péroraison, a affirmé, que le jour viendra bientôt où les ff. mm. italiens retireront les cendres de Letti pour les déposer au lieu destiné aux victimes de la persécution implacable du fascisme.

Japon. — On sait qu'il n'existe pas de Franc-Maçonnerie japonaise mais que les loges uniquement composées de FF. étrangers y travaillent sous les auspices de diverses GG. LL. Les travaux maç. sont ralentis par la situation délicate et difficile qui est faite aux étrangers mais le gouvernement n'a encore apporté aucun trouble dans ces loges, il aurait même promis de ne pas les inquiéter tant que leur activité sera, comme cela a été le cas jusqu'ici, limité à l'intérieur de leurs temples.

Tchécoslovaquie. — Nous apprenons la mort de T. P. Souv. G. Comm. du Sup. Cons. 33^e du Rite E. A. A. en Tchécoslovaquie, le T. Ill. F. Alphonse Mucha. Le F. Mucha, né en 1864, fut un ardent patriote et un artiste peintre de grand talent. Il vécut la plus grande partie de sa vie à Paris où il se fit une réputation universelle comme décorateur et peintre d'affiches (en particulier celles concernant les créations théâtrales de Sarah Bernhardt) et ne rentra en Bohême que lors de la libération de sa patrie à laquelle il contribua aux côtés de ses amis Mazaryk et Bénéš. Il entreprit alors de peindre l'épopée de Bohême en une série de panneaux de très grandes dimensions qui constituent son œuvre maîtresse et témoignent d'un talent exceptionnel. Ils étaient destinés à un édifice que la Tchécoslovaquie devait construire à la mémoire de ses grands hommes. Les funérailles officielles que fit la ville de Prague à notre F. Mucha prirent le caractère d'un deuil national et la population tchèque en fit une grandiose manifestation de sa foi patriotique.

... — Le parti fasciste tchèque (?) a désigné un Comité permanent qui a, entre autres revendications, présenté au président Hacha la proposition suivante : création d'une Gestapo tchèque pour lutter contre la corruption politique et la Franc-Maçonnerie.

Dans la suite de leur mémorandum, les fascistes demandent la solution rapide de la question juive. Pour rendre leur action plus efficace, ils se sont alliés à deux autres organisations de droite, la Vlastka, à tendance pro-allemande et, le Ano, à tendances antisémite afin de lutter contre le judéo marxisme et la franc-maçonnerie. Il serait intéressant de savoir combien de vrais tchèques sont inscrits au parti fasciste et à ses alliés.

Yougoslavie. — La Grande Loge Yougoslavia commémorera cet automne son 20^e anniversaire. Fondée en juillet 1919 par l'assemblée constitutive de 7 loges régulières qui se réunirent à Zagreb à cet effet, elle porta d'abord le titre de G. L. des Serbes, Croates et Slovènes qui fut changé en G. L. Yougoslavia lorsque le royaume des Serbes, Croates et Slovènes devint le royaume de Yougoslavie.

Au cours de la cérémonie commémorative, la G. L. fêtera le jubilé — 50 ans de maçonnerie — de son G. M. actuel, membre fondateur, le T. Ill. et T. Ch. F. Douchan Militchevitch.

Une brochure publiée à cette occasion contiendra, avec le compte rendu des cérémonies et discours, les adresses de sympathie qui seront parvenues aux jubilaires.

Offres, Demandes et Recherches

Cette rubrique est mise à la disposition des abonnés au Bulletin. Elle n'est ouverte qu'à des annonces concernant des sujets maçonniques. L'insertion est gratuite.

Le F. V. Julien Felix, 24, chemin de Chastres à Besançon désièrerait se procurer :

1) Ragon. — Rituel du C. V. K. V. et analyse des onze degrés qui le précèdent.

2) Régime rectifié. Genève 1933.

Il échangerait des ouvrages maç. V. contre des œuvres de Reynouard, Thory, Mackey, Galiffe, Bobrick, etc.

Les Livres

Deschamps. — *Scoutisme et Franc-Maçonnerie*. — 1 brochure in-16, 32 pages, Extrait de la Chaîne d'Union n° 5 Tome V, Paris 1938.

L'auteur qui est F. V. M. V. et qui, après avoir été boy-scout lui-même, s'occupe encore activement du scoutisme en France est bien placé pour parler de ces deux institutions qui ont un indéniabie degré de parenté et ont toutes deux leurs partisans et leurs adversaires. Le F. V. Deschamps apporte dans la brève étude qu'il nous soumet une objectivité et une pondération qui font honneur à l'« éducation scoute » et à « l'esprit maçonnique ».

On a prétendu, soit pour le louer soit pour le discréditer, que le scoutisme était d'inspiration maçonnique et l'Eglise romaine ne s'est pas fait faute de répandre cette idée, son intransigeance dogmatique la poussant à s'opposer à tout ce qui n'est pas né d'elle ou prospère en dehors d'elle.

Le F. V. Deschamps relève la ressemblance existant entre certaines pratiques du scoutisme et certains usages de la F. V. Maçonnerie. Il n'est pas douteux que le cérémonial de l'investiture de l'éclaireur a un caractère initiatique qui fait impression sur

le récipiendaire et que les signes de salut ou de reconnaissance scouts ont le même but que ceux des FF.°, MM.°, mais de là à conclure à la filiation maçonnique du scoutisme, il y a un pas que le F.° Deschamps ne veut pas franchir, se bornant à reconnaître que si certaines similitudes existent, c'est aux traditions des mêmes lointains aïeux qu'il faut en attribuer la cause.

L'auteur disserte fort judicieusement sur l'enseignement moral qui est à la base du scoutisme, enseignement que l'Eglise a considéré longtemps comme anti-religieux jusqu'au moment où, ayant constaté le succès de la nouvelle institution et son immense autant que rapide extension, elle a adhéré au mouvement en s'empresant de déformer les principes qui lui ont donné ce caractère de catholicité que le clericalisme enlève à l'Eglise de Rome. Les chefs scouts catholiques ne se sont-ils pas défendus (Congrès de Marseille 1936) d'avoir fait une « adaptation » de la méthode scoutie en reconnaissant l'avoir « créée de nouveau » ? L'aveu est d'importance.

Le F.° Deschamps pourrait — et ce serait faire œuvre utile — compléter son travail par une étude sur l'attitude hostile au scoutisme de certains milieux politiques qui eux aussi tendent à subordonner la personnalité humaine à la collectivité et le libre examen à la doctrine.

J. M.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| Compte rendu de la session du Comité Exécutif | 243 |
| Au secours de nos FF. malheureux | 253 |
| Avis officiels | 256 |
| Liste des dons reçus par la G. Chancellerie | 258 |
| Elections de dignitaires | 258 |
| Revue maçonnique: | |
| M. Pitschon : La Franc-Maçonnerie au Mexique | 259 |
| Cyrus Field Willard: Réconciliations et Rapprochements | 262 |
| A. du Chayla: Christianisme, Humanisme, Maçonnisme. | 265 |
| Petites nouvelles : | |
| Allemagne, Angleterre, Espagne, Irlande, Italie, Japon, Tchecoslovaquie, Yougoslavie | 270 |
| Offres, Demandes et Recherches | 273 |
| Les Livres | 273 |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | | |
|--|------|--------------|
| 1. Ed. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix | 3.— | Frs. suisses |
| 2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève. | 3.— | » » |
| 3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève | 3.— | » » |
| 4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris | 2,50 | » » |
| 5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles | 2,50 | » » |
| 6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul | 1,50 | » » |
| 7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) | 1,50 | » » |
| 8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) | 3.— | » » |

. . .

| | | |
|---|------|-----|
| * Ed. PLANTAGENET : Causeries Initiatiques. I. II. III., chaque volume | 2.— | » » |
| H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age | 0,75 | » » |
| * ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française | 7.— | » » |
| * ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté | 8.— | » » |
| JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien | 6.— | » » |
| L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725. | 0,75 | » » |
| ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique | 1,50 | » » |
| FRANÇOIS RUCHON : Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900. | 7.— | » » |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | frs. ss. |
|--|----------|
| ARMAND BEDARRIDE. — Les théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique | 1,50 |
| Le Livre d'Instruction du Rose-Croix | 2,50 |
| Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch | 2,50 |
| ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) | 10.— |
| .. La Vérité sur la Franc-Maçonnerie | 0,50 |
| .. Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle | 1,25 |
| D ^r RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau | 2,50 |
| R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille) | 2.— |
| EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis. | 1,30 |
| » Memento des Grades de Perfection .. | 1.— |
| » Memento des Grades Capitulaires (les 2) | 1.— |
| » Memento des Grades Philosophiques .. | 1.— |
| ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien .. | 1,25 |
| ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple | 2,25 |
| A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine | 6.— |
| D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie | 4,50 |
| LOUIS LACHAT. — La Franc-Maçonnerie opérative | 3.— |
| GUISEPPE LETI et LOUIS LACHAT. — L'Esotérisme à la Scène. | 2,50 |

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 8, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Éditions du "Symbolisme"

| | Fr. français |
|---|--------------|
| OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux | 30.— |
| Introduction à l'étude du Tarot | 6.— |
| Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte | 100.— |
| Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme | 12.— |
| L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée | 12.— |
| Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie..... | 9.— |
| J. CORNELOUP : Du Travail en Loge | 5.— |
| Le Symbolisme Hermetique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 ^e édition) | 30.— |
| Les Mystères de l'Art Royal | 25.— |
| La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons I. Le Livre de l'Apprenti ; II. Le Livre du Compagnon ; III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i> | 10.— |
| <i>Les trois réunis en un volume relié</i> | 50.— |
| ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 ^e édition) | 9.— |
| Règle et Compas | 9.— |
| Les Mystères de l'Etoile Flamboyante, La Lettre G | 12.— |
| Notions élémentaires de Maçonnerie | 6.— |
| LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes | 9.— |
| ALBERT LANTOINE : T. I : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 ^e édition) | 35.— |
| T. II : La Franc-Maçonnerie dans l'Etat | 35.— |
| Le Rite Ecossais ancien et accepté | 40.— |
| Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722) | 24.— |
| JACQUES MARECHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique | 7.50 |
| A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêche originel... .. | 20.— |
| Anciennes années du Symbolisme, 1926 et 1930 à 1937. Chaque année | 25.— |